

## **Fournisseur de services (À communiquer : Lettre / Courriel / À titre de renseignement)**

**Objet :** Changements importants apportés à la manière dont Travail sécuritaire NB offre ses services

### **Qu'est-ce qui change et qu'est-ce que cela veut dire pour vous et vos clients?**

À Travail sécuritaire NB, nous travaillons en vue d'assurer que les travailleurs reçoivent les bons soins, dispensés au bon moment. Pour pouvoir mieux aider vos clients, nous changeons la manière dont nous offrons nos services afin de leur apporter plus facilement l'aide dont ils ont besoin. Notre nouvelle approche comprend un **soutien plus personnalisé, accessible et efficace pour ce qui est des demandes d'aide médicale** et d'autres demandes dans le cadre de la réclamation. Elle vise les travailleurs dont la blessure est stable et qui n'ont plus besoin de l'aide de la personne responsable de la réclamation en vue d'un retour au travail, mais qui ont des besoins médicaux à long terme liés à leur blessure.

À compter du **19 juin 2025**, une équipe spécialisée sera chargée de l'aide médicale pour ces travailleurs, et les aidera en ce qui a trait à leurs besoins et demandes en matière d'aide médicale continue. Cette approche d'équipe remplacera le modèle actuel, qui comprenait un coordonnateur de l'invalidité à long terme affecté à chaque réclamation. Les clients qui profiteront du nouveau modèle de prestation de services sont ceux qui ont des demandes et des besoins continus en matière d'aide médicale.

**Remarque :** Une aide médicale comprend tout produit ou service qui aide le client à se rétablir ou à gérer une blessure subie au travail ou une maladie professionnelle.

Exemples : traitements de chiropractie ou de physiothérapie; appareils de réadaptation (c'est-à-dire activités de la vie quotidienne et aides à la mobilité); évaluations ergonomiques; programmes de retour au travail; soins ou services dentaires; appareils pour gérer les symptômes (appareil TENS ou fournitures pour appareil TENS, compresses chaudes, bandes élastiques); chaussures; orthèses; attelles; gants; et lunettes.

### **Quels sont les avantages de ce nouveau modèle de prestation de services pour vous et vos clients?**

Avec une équipe spécialisée en aide médicale, vous obtiendrez des réponses rapidement, et vos clients auront plus facilement accès à du soutien et à des soins adaptés à leurs besoins.

### **Comment les clients auront-il accès à ce service?**

À partir du **19 juin 2025**, pour avoir directement accès à l'équipe spécialisée en aide médicale, les clients devront présenter une demande d'aide médicale. Il s'agit d'un formulaire facile à remplir. Une fois la demande reçue, elle sera examinée et acheminée rapidement à l'équipe appropriée.

Le formulaire devra être rempli pour chaque demande d'aide médicale. Il appartient au client de remplir et de transmettre le formulaire pour qu'une décision soit prise.

Lorsque vous transmettez des renseignements médicaux, comme des rapports ou des recommandations au nom de vos clients, ces derniers doivent également présenter le formulaire de demande d'aide médicale. La demande d'aide médicale ne peut être examinée sans ce formulaire. Vous pouvez aider votre client à remplir le formulaire ou le transmettre en son nom, au besoin.

Donc, nous vous encourageons à présenter la demande d'aide médicale pour votre client accompagnée de votre devis, de votre recommandation, de votre rapport et de tout autre document à l'appui à Travail sécuritaire NB. Le fait de disposer à la fois de la demande et des renseignements médicaux à l'appui permettra à notre équipe d'examiner la demande et d'y répondre rapidement.

#### **Comment présenter une demande d'aide médicale**

- Allez à [travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca) et cliquez sur l'onglet « Travailleurs ».
- Cliquez ensuite sur « Demandes d'aide médicale et réapparitions de lésions » et téléchargez le formulaire intitulé *Demande d'aide médicale*.
- Le client doit remplir le formulaire et l'envoyer à Travail sécuritaire NB (des directives figurent sur le formulaire).
- Si vous avez de la difficulté à accéder au formulaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 800 999-9775.

#### **Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions?**

Nous sommes là pour vous aider. Si vous avez des questions sur votre réclamation ou avez besoin d'aide pendant cette transition, n'hésitez pas à nous appeler au 1 800 999-9775.